

VILLE DE
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	09.12.2025

---oooOooo---

N° 2025.73

**TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- *Comme chaque année à pareille époque, l'Assemblée Municipale est appelée à se prononcer sur l'évolution des tarifs des différents services publics,*

ADMINISTRATION GENERALE ET SECURITE

<i>Tarifs des concessions funéraires et autres prestations funéraires</i>	<i>p. 1</i>
<i>Tarifs pour la délivrance de photocopies couleur et noir et blanc et façon</i>	<i>p.2</i>
<i>Tarifs d'occupation du domaine public (cafés, restaurants et autres commerces)</i>	<i>p.3</i>
<i>Tarifs « Tournage de films, documentaires, prises de vues »</i>	<i>p.4</i>
<i>Tarifs Foire, marchés, manifestations provinoises + parkings Villecran et PHB</i>	<i>p.5</i>

COHESION SOCIALE -- LOGEMENT

<i>Maison des Quartiers Centre Social : Atelier Informatique et sorties familiales</i>	<i>p.6</i>
--	------------

TOURISME ET PATRIMOINE

<i>Tarifs du Musée</i>	<i>p.7</i>
------------------------	------------

DEVELOPPEMENT DURABLE – TRAVAUX

<i>Redevance pour occupation du domaine public (pour travaux)</i>	<i>p.8</i>
---	------------

CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

<i>Tarifs pour location de matériel</i>	<i>p.9</i>
<i>Tarifs des salles municipales : Caveau du St-Esprit</i>	<i>p.10</i>
<i>Tarifs des salles du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul</i>	<i>p.11, 12, 13, 14</i>
<i>Tarifs des salles Municipales à l'Hôtel Savigny et « Les templiers »</i>	<i>p.15</i>
<i>Tarifs location privative « Halle de Villecran »</i>	<i>p.15</i>
<i>Tarifs des salles d'exposition à l'Hôtel de Savigny</i>	<i>p.16</i>
<i>Tarifs de la médiathèque municipale (inchangés)</i>	<i>p.17</i>
<i>Tarifs des photocopies effectuées à la bibliothèque municipale (inchangés)</i>	<i>p.17</i>
<i>Tarifs "Les Médiévales" (inchangés)</i>	<i>p.18</i>
<i>Tarifs « Fête de la Niflette, Marché de Noël, Brocante</i>	<i>p.19</i>
<i>Tarifs « prêt de costumes » - Atelier de couture (inchangés)</i>	<i>p.20</i>
<i>Tarifs « Mise à disposition d'équipement culturel pour des stages associatif</i>	<i>p.21</i>

SPORTS

<i>Tarifs des installations sportives (location journalière)</i>	<i>p.22</i>
<i>Tarifs des installations sportives (location horaire)</i>	<i>p.23</i>

- *Il est proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 1,3 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.*
- *L'actualisation de 1,3 % correspond à la variation projetée de l'indice des prix à la consommation pour 2026 constatée par l'INSEE.*
- *Concernant les locations de salle, il est proposé :*
 - *La gratuité pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique et pour des réunions publiques : sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation. La demande doit être adressée par écrit.*
 - *Pour les associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 1,3 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ⇒ D'accorder la gratuité pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique et pour des réunions publiques, sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation.
- ⇒ D'accorder aux associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,*

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.12.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.12.2025



Olivier Lavenka
O. LAVENKA

**CONCESSIONS FUNERAIRES ET AUTRES PRESTATIONS FUNERAIRES
 A PARTIR DU 1er JANVIER 2026**

	Tarifs à compter du 1er janvier 2025 (+ 3 %)	Tarifs à compter du 1er janvier 2026 (+ 1,3 %)
CONCESSION POUR SEPULTURE PLEINE TERRE ET CAVEAU		
- 15 ans.....	446 €	452 €
- 30 ans.....	891 €	903 €
- 50 ans.....	1 484 €	1 503 €
CONCESSION POUR CASE DE COLOMBARIUM		
- 15 ans.....	511 €	518 €
- 30 ans.....	1 014 €	1 027 €
- 50 ans.....	1 701 €	1 723 €
CONCESSION POUR JARDIN D'URNES		
- 15 ans.....	260 €	263 €
- 30 ans.....	511 €	518 €
- 50 ans.....	862 €	873 €
CONCESSION POUR EMPLACEMENT D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE DANS LE JARDIN DU SOUVENIR DU CIMETIERE VILLE-HAUTE		
- 15 ans.....	218 €	221 €
- 30 ans.....	435 €	441 €
- 50 ans.....	726 €	735 €
MISE EN CAVEAU PROVISOIRE		
- droit d'entrée.....	71 €	72 €
- droit de sortie.....	71 €	72 €
- durée par mois ou fraction de mois (tout mois calendaire commencé est dû)	71 €	72 €
Taux de Vacation de Police (montant fixé par l'article L.2213-15 du CGCT)	25 €	25 €

Les tarifs étant systématiquement arrondis comptablement à l'Euro.

TARIFS PHOTOCOPIE COULEUR

A compter du 1er janvier 2026

(pour un recto sur papier pour un grammage jusqu'à 100 g)

QUANTITE	Tarifs A4 2025	Tarifs A3 2025	Tarifs A4 2026 (+ 1,3%)	Tarifs A3 2026 (+ 1,3 %)
Unité	0,80	1,59	0,81	1,61
+ 10	0,70	1,40	0,71	1,42
+ 50	0,52	1,01	0,53	1,02
+ 100	0,46	0,89	0,47	0,9
+ 200	0,30	0,64	0,30	0,65
+ 500	0,23	0,52	0,23	0,53

TARIFS PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC

A compter du 1er janvier 2026

	Tarifs 2025	Tarifs 2026 (+1,3%)
Format A4	0,15	0,15
Format A3	0,31	0,31

TARIF PAPIER

A compter du 1er janvier 2026

PAPIER	Tarifs A4 2025	Tarifs A3 2025	Tarifs A4 2026 (+1,3%)	Tarifs A3 2026 (+ 1,3 %)
160 g (blanc)	0,05	0,09	0,05	0,09
180 g (bristol blanc et couleur)	0,06	0,11	0,06	0,11
250 g (bristol blanc et couleur)	0,09	0,18	0,09	0,18
Papier fluo	0,26	0,55	0,26	0,56
Autocollant brillant vinyl	0,52	1,00	0,53	1,01

TARIF MANUFACTURE ET CONDITIONNEMENT

A compter du 1er janvier 2026

Coût techniques	2025	2026 (+1,3%)
Massicot / Coupe	0,12	0,12
Agrafage / 1	0,01	0,01
Encartage / 1	0,04	0,04
Reliure (spirale, transparent, bristol)	0,73	0,74
Reliure à chaud (standart)	2,93	2,97
Reliure à chaud (cartonné)	5,21	5,28
Pré-découpe / 1 - a4	0,30	0,3
Assemblage de poster / 1	3,31	3,35

Les tarifs sont arrondis

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A PARTIR DU 1er JANVIER 2026

	ZONE UNIQUE	ZONE VILLE HAUTE	ZONE UNIQUE	ZONE VILLE HAUTE
	Année 2025	Année 2025	Proposition Année 2026 (1,3 %)	Proposition Année 2026 (1,3 %)
	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE
Catégorie 1 : terrasses de plein air ouvertes : cafés, restaurants, pâtissiers, glacières, restaurations rapide, boulangers etc...	25,75 € par m ² et par an	31 € par m ² et par an	26,10 € par m ² et par an	31,40 € par m ² et par an
Fournitures de plan et descriptifs du mobilier obligatoires (tarifé en m ²)				
Catégorie 1 bis : terrasses de plein air fermées : cafés, restaurants, pâtissiers, glacières, restaurations rapide, boulangers etc...	28 €/m ² /an	34 € / m ² / an	28,40 €/m ² /an	34,45 € / m ² / an
Terrasses de cat.1 fermées par des bâches ou auvents transparents sur tout ou partie du pourtour				
Catégorie 2 : étalage de marchandises sans consommation sur place, présentoirs de cartes postales, véhicules automobiles etc. ...	24 € / m ² / an	27 € / m ² / an	24,30 € / m ² / an	27,35 € / m ² / an
Catégorie 3 : matériels et mobiliers mobiles, marrons, glaces, frites, gaufres, rotissoires, distributeurs automatiques de friandises etc. (tarifé à l'unité)	130 € / an	156 €/an	132 € / an	158 €/an
Catégorie 4 : panneaux publicitaires, présentoirs de journaux gratuits, fixes ou mobiles, enseignes mobiles (tarifé à l'unité)	38 € / an	48 € / an	38,50€ / an	48,50 € / an
Catégorie 5 : occupation occasionnelle (période de fêtes traditionnelles, animations). Hors foire du 11 novembre (par jour)	54,00 €	63,00 €	55.00 €	64,00 €
Catégorie 6 : emplacement de dégagement destiné à faciliter la vue d'une devanture commerciale (tarifé en m ²)	23,00 €	26,00 €	23,30 €	26,30 €

Principes généraux obligatoires pour l'ensemble des zones : toute demande d'installation de terrasse fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite, préalable, adressée au Maire.

Elle est accompagnée d'un plan ou d'un croquis d'implantation avec descriptif des matériaux et couleurs des mobiliers et accessoires qui seront utilisés.

Surfaces : l'unité de compte minimum et le m², toujours arrondi sauf pour les éléments décrits à la catégorie 3 et 4. L'ensemble du mobilier doit se trouver à l'intérieur du périmètre de la surface décrite sur le plan.

Les emplacements décrits à la catégorie 6 font obligatoirement l'objet d'une demande préalable adressée au Maire.

Pour l'ensemble des catégories, l'occupant est responsable des dommages éventuellement causés à l'intérieur du périmètre occupé.

Pour les catégories 1, 1 bis, 2 et 5 l'occupant s'engage sur le respect de la durée d'occupation et des surfaces effectivement utilisées. Ces dernières sont décrites sur un plan annexé au bordereau de facturation signé par l'occupant.

Tarifs arrondis comptablement

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A PARTIR DU 1er JANVIER 2026
"Tournage de films, documentaires..."

Disposition prise dans le cadre des art. L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'arrêté général de voirie de la Ville de Provins du 29.01.1988 modifié.

		Tarifs à compter du 01.01.2025	Tarifs à compter du 01.01.2026 (+1,3 %)
Dispositif simple	1/2 journée	251 €	254 €
	journée entière	353 €	358 €
Dispositif complexe	1/2 journée	506 €	513 €
	journée entière	707 €	716 €
tournage de nuit (entre 22h et 07 h)		987 €	1 000 €
Mise à disposition de local pour régie, catering, vestiaire etc...	1/2 journée	252 €	255 €
	journée entière	353 €	358 €

Nota : toute demi-journée ou journée commencée est entièrement dûe.

Le paiement doit intervenir avant le commencement du tournage.

En cas d'annulation écrite (lettre ou email), il est remboursé par mandat administratif.

Attestation d'assurance à fournir par la production.

Dispositif simple : Contrat / convention, arrêté municipal, tournage de jour, occupation du domaine public sans interruption de la circulation, fourniture, pose de barrières et panneaux. Sécurité assurée par l'équipe de tournage.

Dispositif complexe : contrat/convention, arrêté municipal, occupation du domaine public et blocage de la circulation avec ou sans déviation ; fournitures et pose de barrières et panneaux ; présence d'agents municipaux (police municipale, techniciens, etc...) ; préparation des lieux ; fournitures de matériaux, matériels et mobilier selon besoins de la production et acceptée par la Ville.

Les tarifs sont arrondis comptablement à l'€uro.

FOIRES, MARCHES, MANIFESTATIONS PROVINOISES

PARKINGS VILLECRAN ET PHB

Tarifs à compter du 1er janvier 2026

Marché	Tarifs 2026
<i>Fêtes foraines et spectacles ambulants</i>	
Au-delà de 500m ² et par m ²	2,10 €
De 51 à 500m ² et par m ²	2,80 €
Jusqu'à 50m ² et par m ²	3,30 €
<i>Marchés couverts (Halle du minage)</i>	
location matériel froid par mètre linéaire et par jour	7,30 €
Location tables présentoirs par mètre linéaire et par jour	1,50 €
Mètre Linéaire Abonné	2,30 €
Mètre Linéaire non Abonné	6,60 €
<i>Marchés en extérieur</i>	
Mètre linéaire abonné	1,80 €
Mètre Linéaire non Abonné	2,50 €
<i>Foire commerciale/vente au déballage (le mètre linéaire/jour)</i>	
Commerçants forains non sédentaires	22,30 €
Commerçants locaux sédentaires	12,20 €
<i>Marchés thématiques de professionnels et salons : artisanat, produits du terroir etc (le mètre linéaire/jour)</i>	
A découvert	4,00 €
A couvert	9,00 €
Braderie annuelle des commerçants organisée par l'UCP	gratuite

Parking Villecran	Tarifs 2026
voiture tarif plein	4,00 €
voiture demi tarif	2,00 €
camping-cars	8,00 €
Bus	20,00 €

Parking P.H.B	Tarifs 2026
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif voiture 6 mois)	295 €
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif voiture 1 an)	590 €
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif moto 6 mois)	71 €
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif moto 1 an)	142 €
Caution pour un badge	50 €
Remplacement badge	50 €

Projet de délibération

MAISON DES QUARTIERS – CENTRE SOCIAL DE PROVINS
TARIFS DES ACTIVITES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

1) Adhésion aux activités :

- Il est rappelé que l'adhésion, pour participer aux activités, est valable du 1^{er} Juillet 2025 au 30 juin 2026. Elle permet d'accéder à toutes les activités (Accompagnement scolaire, Ateliers Multisports, Secteur jeunes, Ateliers Adultes, Alphabétisation, Bibliothèque, activités bénévoles, ateliers informatiques, etc.). Elle sera à renouveler à compter du 1^{er} juillet 2026, pour une année. Son tarif restera à 15€ pour une personne (enfant, jeune ou adulte). Pour les foyers composés de 3 personnes et plus participant aux activités, l'adhésion sera de 35€.

2) Sorties:

- Dans le cadre des animations proposées par Maison des Quartiers centre social (Les animations collectives familles prévues dans le cadre du dispositif de Référent Familles de la CAF de Seine-et-Marne, du programme "Quartiers d'été" et des actions inscrites dans le Contrat de Ville.) des sorties sont organisées afin de privilégier, les rencontres, les échanges entre les familles et les générations.

A compté du 1^{er} Janvier 2026, de demander à toutes personnes majeures, contribue aux frais de transport à hauteur de 2€, que le déplacement se fasse avec les minibus de la Ville ou par un prestataire extérieur. Cette contribution ne s'applique qu'aux sorties ou activités gratuites.

Les adhérents de Champbenoist (classé en QPV) sont inscrits en priorité sur les sorties (en fonction des co-financements reçus), cette précision sera ajoutée sur le règlement intérieur du dossier d'adhésion.

Pour les sorties ou activités avec un droit d'entrée, il est demandé 60% du prix d'entrée. Pour toute sortie, l'adhésion est obligatoire.

3) Contribution à l'utilisation des salles de la Maison des Quartiers pour les associations qui souhaitent développer leur activité sur le territoire :

Il est proposé pour l'année 2026, des tarifs de mise à disposition de locaux, en fonction de l'objet de la demande et de définir une contribution pour les frais de fonctionnement de ces locaux. Celle-ci sera demandée à la signature de convention.

En €	A la journée	A la demi-journée	Forfait mensuel (à hauteur d'une fois par semaine)
Salle animation collective	50€ (avec accès cuisine)	20€	150€
Bureau	20€	10€	60€

4) Remboursement des frais engagés par les agents de la Maison des Quartiers lors de sorties à la journée en extérieur de Provins :

Dans le cadre des activités organisées par la Maison des Quartiers, il est proposé d'autoriser le remboursement des frais de repas engagés par les animateurs/trices et agents accompagnant les groupes lors de sorties à la journée se déroulant en dehors de la commune de Provins.

Le montant du remboursement est fixé à 10 euros maximum par agent et par sortie, sur présentation d'une facture, un ticket de caisse ou un reçu.

Ce remboursement sera effectué sur la régie d'avance de la Maison des Quartiers, dans le respect des règles comptables et des procédures en vigueur.

TARIFS DU MUSÉE DE PROVINS ET DU PROVINOIS
A partir du 1er JANVIER 2026

	TARIFS 2026
ADULTE	5,00 €
ENFANT DE MOINS DE 5 ANS	GRATUIT
Enfant de 5 à 12 ans, étudiant (sur présentation d'un justificatif), Groupe de plus de 15 personnes (par personne)	2,50 €

Gratuité pour les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, les membres de l'ICOM, les titulaires du Pass Éducation, les bénéficiaires des minima sociaux (Assedic, RSA, CMU), sur présentation d'un justificatif.

Entrée gratuite lors des manifestations suivantes :

« Nuit européenne des musées » (23 mai, 17h30-minuit),
« Journées européennes du patrimoine » (19-20 septembre, 10h00-17h30),
« Après-midi lecture et musique au musée » (date à déterminer, 15h00- 17h30),
« Après-midi conférence/signature un auteur au musée » (date à déterminer, 15h00-17h30) ; inaugurations et cérémonies.

HORAIRES D'OUVERTURE

Basse saison

Du samedi 03 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026 inclus et du lundi 02 novembre 2026 au dimanche 20 décembre 2026 inclus : les week-ends et jours fériés, de 12h00 à 17h30 (fermeture des portes à 17h00).

Haute saison

Du samedi 07 février 2026 au vendredi 12 juin 2026 inclus : tous les jours de 12h à 17h30 (fermeture des portes à 17h00), nocturne le samedi 23 mai de 17h30 à minuit (« Nuit européenne des musées », fermeture des portes à 23h30).

Du samedi 13 juin 2026 au dimanche 20 septembre 2026 inclus : tous les jours de 11h00 à 18h30 (fermeture des portes à 18h00).

Du lundi 21 septembre 2026 au dimanche 1^{er} novembre 2026 inclus : tous les jours de 12h00 à 17h30 (fermeture des portes à 17h00).

NOTA : Fermetures annuelles le dimanche 23 août 2026 et du lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1^{er} janvier 2027 inclus.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux et sécurisation)
A PARTIR DU 1er JANVIER 2026

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2025	Tarifs 01.01.2026 (+ 1,3%)
TRAVAUX				
▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ;				
▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...;				
▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ;	Travée de 4 m.	Semaine	25,10 €	25,40 €
▪ Etais par groupe ;				
▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches				
▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire"	M ² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	15,45 €	15,70 €
▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement)	par unité de place de stationnement	journée	11,30 €	11,40 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	79,70 €	80,70 €
▪ sécurisation du domaine public : immeubles dangereux, péril simple ou imminent- mètre linéaire	ml	journée	4,30 €	4,40 €
▪ Mise à disposition de barrières tous types : mise en sécurité d'urgence du domaine public pour immeubles dangereux, péril simple ou imminent - mètre linéaire	ml	journée	1,10 €	2
▪ Mise à disposition de tente ou barnum		semaine	56,65 €	57,40 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

Les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes

**TARIFS PRÊT DE MATERIEL
A PARTIR DU 1ER JANVIER 2026 * ***

MATERIEL	TARIFS 2026 (+ 1,3 %)	CAUTION 2026
Table Brasserie	8,00 €	inclus rubrique caution
Table ronde CCSSA	13,00 €	200 €
Chaise	3,70 €	inclus rubrique caution
Banc	5,50 €	inclus rubrique caution
Barrières Vauban	11,00 €	70 €
Grille d'exposition	10,50 €	70 €
Festitube	4,50 €	46 €
Echoppe fermée	71,00 €	584 €
Echoppe croisillon	36,00 €	409 €
Chalet blanc - Noël (week-end)	350,00 €	1 000 €
Chalet blanc - autres périodes (week-end)	250,00 €	1 000 €
Chalet blanc - autres périodes (journée)	200,00 €	1 000 €
Podium léger de 24 m ²	442 €	2 338 €
Podium léger de 36 m ²	664 €	3 509 €
Podium léger de 48 m ²	886 €	4 677 €
Podium roulant (6m x 8m)	1 169 €	4 677 €
Abri Parapluie 4 X 3	277 €	1 403 €
Abri Parapluie 4 X 8	326 €	2 104 €
Tente de Réception 8 x 5	498 €	3 273 €
Tente de Réception 12 x 5	816 €	4 210 €

Création de tarifs pour le matériel de type échoppes fermées ou podium qui demande un entretien

*** Nouveaux tarifs incluant la Main d'Œuvre + Transport**

**** Prix par jour pour particuliers et comités d'entreprises de la CCDP**

Autres que la Communauté de Communes du Provinois : prix doublé

Caution pour la location de matériel	Tarif 2026
Mobilier Individuel Divers table, chaise, banc	140 €
Ensemble Mobilier tables, chaises, bancs	350 €

CAVEAU DU SAINT-ESPRIT
A PARTIR du 1er JANVIER 2026
(+ 1,3 %)

Tarifs applicables aux vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veille de jours fériés
Demi tarif applicable pour le deuxième jour d'une location (week end)

	Provins	Communauté Communes	Extérieure
	Location	Location	Location
Association	587 €	950 €	1 173 €
Particulier	768 €	1 123 €	1 430 €
Restaurateur, Commerçant, Entreprise, Comité d'Entreprise, Société de Production, Tournage de Films...	1 123 €	1 488 €	1 979 €

Tarifs semaine applicables du lundi au jeudi : - 70 %

	Provins	Communauté Communes	Extérieure
	Location	Location	Location
Association	412 €	664 €	818 €
Particulier	537 €	785 €	1 002 €
Restaurateur, Commerçant, Entreprise, Comité d'Entreprise, Société de Production, Tournage de Films...	785 €	1 042 €	1 509 €

CAUTION pour toute utilisation	950 €
---------------------------------------	--------------

FORFAIT ELECTRICITÉ

Période d'hiver (entre le 1er novembre et le 31 mars) :	334,00 €
Période d'été (entre le 1er avril et le 31 octobre) :	91,00 €

PETIT THEATRE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL

Tarifs de location des salles à partir du 1er janvier 2026

(+ 1,3%)

Conférence - Débat - Réunion Publique							
Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure	
du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
222 €	278 €	349 €	438 €	424 €	531 €	681 €	848 €

Spectacle							
Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure	
du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
520 €	648 €	623 €	776 €	777 €	973 €	1 039 €	1 299 €

Caution du Petit Théâtre : 850 €

GRAND THEATRE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOL

Tarifs de location des salles à partir du 1er janvier 2026

(+ 1,3 %)

Configuration à plat sans régie								
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
Entrée gratuite	530 €	664 €	733 €	917 €	3 054 €	3 819 €	4 678 €	5 850 €
Entrée payante	597 €	747 €	929 €	1 161 €	4 287 €	5 359 €	6 498 €	8 125 €

Configuration spectacle avec régie								
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
Entrée gratuite	520 €	648 €	742 €	929 €	3 118 €	3 899 €	4 817 €	6 020 €
Entrée payante	779 €	974 €	1 169 €	1 461 €	4 380 €	5 474 €	6 623 €	8 281 €

Configuration Gala - Congrès				
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure	
	du lundi au samedi (+25%)	Dim +25%	du lundi au samedi (+25%)	Dim +25%
Réunion + Repas 1 changement de configuration tribune	976 €	1 219 €	1 461 €	1 826 €
Réunion + Repas 2 changements dans la journée	1 219 €	1 524 €	1 825 €	2 283 €

Caution de l'ensemble : 7 000 € - Caution du Grand Théâtre : 4 173 €

Forum, Gala, Séminaire, Congrès, Assemblée Générale, etc... : FORFAIT INSTALLATION VEILLE DE L'EVENEMENT : 250 €

2024

Spectacles : Grand Théâtre - Petit Théâtre :

Les locations s'entendent pour une durée de 8h00 maximum d'occupation des lieux. Pour tout dépassement : FORFAIT : 250 €

Service de répétitions

AVEC RÉGISSEURS : 400 €

SANS RÉGISSEURS : 250 €

Les tarifs sont prévus pour un durée de 4h00 maximum d'occupation des lieux. Pour tout dépassement : FORFAIT : 250 €

SALLE CAZENEUVE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOL

Tarifs de location de la salle à partir du 1er janvier 2026

(+ 1,3 %)

Manifestation à entrée gratuite								
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
sans repas	220 €	273 €	346 €	433 €	360 €	450 €	503 €	631 €
avec repas*	433 €	539 €	677 €	845 €	722 €	900 €	1 009 €	1 260 €

Manifestation à entrée payante								
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
sans repas	303 €	379 €	476 €	596 €	431 €	538 €	722 €	900 €
avec repas*	604 €	756 €	950 €	1 187 €	866 €	1 084 €	1 296 €	1 621 €

* un buffet est considéré comme un repas

Caution de la salle cazeneuve : 495 €

CUISINE ET FOYER CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL
Tarifs de location à partir du 1er janvier 2026

(+ 1,3 %)

CUISINE			
Provins et CCDP		Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim + 25%	du lundi au samedi
Association	110 €	138 €	203 €
Entreprise	219 €	273 €	304 €
			253 €
			382 €

FOYER			
Provins et CCDP		Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim + 25%	du lundi au samedi
Association	119 €	150 €	240 €
Entreprise	240 €	301 €	365 €
			301 €
			456 €

CAUTION pour toute utilisation	
Foyer/Cuisine	603 €

**HOTEL DE SAVIGNY
ET SALLE "LES TEMPLIERS"
A PARTIR du 1er JANVIER 2026
(+ 1,3 %)**

TARIF ENTREPRISE		
SALLES	Com. Communes	Extérieure
Les Templiers	83 €	110 €

André DUJEU	83 €	110 €
Madeleine MARTEAU	70 €	83 €
B01	70 €	83 €
Petit Caveau	70 €	83 €

CAUTION pour toute utilisation	252 €
---------------------------------------	-------

**HALLE DE VILLECRAN - LOCATION PRIVATIVE
A partir du 1er janvier 2026**

TARIFS	Provins et CCDP	Extérieur
Particulier par jour	94 €	114 €
Entreprise par jour	114 €	167 €

Sous réserve de disponibilité en lien avec l'Office de Tourisme

TARIFS DES SALLES D'EXPOSITION A L'HOTEL DE SAVIGNY
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026

	Tarifs à partir du 01.01.2025 (+3% arrondi)	Tarifs à partir du 01.01.2026 (+1.3% arrondi)
Location deux semaines	432 €	438 €
Acompte	215 €	218 €
Location une semaine	239 €	242 €
Acompte	120 €	122€

- ▲ Les salles sont louées à des artistes qui en font la demande.
- ▲ Maintien de la gratuité des salles aux associations provinoises (MJC, Commune Libre Ville Haute, Ateliers de peinture et de dessins, salon des artistes amateurs).
- ▲ La réservation devient définitive à réception d'un courrier de confirmation avec le versement de l'acompte. En cas de désistement à moins de six semaines, celui-ci ne sera pas restitué.
- ▲ Le paiement du solde de la somme due doit être versé le jour de l'installation de l'exposition.

Tarifs de la Médiathèque Municipale Alain Peyrefitte
A partir du 1er janvier 2026

PRESTATION	ADULTES		Mineurs, Etudiants, Bénéficiaire des Minima sociaux, Personne en situation de Handicap, Agents municipaux et intercommunaux
	Communauté de Commune	Extérieurs	
Abonnement pour emprunt de livres	15,00 €	30,00 €	Gratuit

Tarifs des photocopies effectuées à la Médiathèque Municipale Alain Peyrefitte
A partir du 1er janvier 2026

	TOUS
Format A4	0,20 €

TABLEAU DES TARIFS FORFAITAIRES POUR LE REMBOURSEMENT DES DOCUMENTS PERDUS OU NON-RENDUS

A partir du 1er janvier 2026

Fascicules de revue	5 €
Bandes dessinées ado, adulte et jeunesse/ livres adulte de moins de 10€/livres jeunesse/ livres facile à lire/ livres en langue étrangère/nouveauté jeunesse	15 €
Livres audio adulte	20 €
Livres compris entre 10,01€ et 39,99 €/ livres en gros	25 €
Documents dont le prix est compris entre 40€ et 89,99€ (tous sauf CD et DVD)	65 €
Coffrets CD et DVD	75 €
Tout document dont le prix est égal ou supérieur à 90€ (sauf Documents rares)	100 €
Documents rares	300 €

TARIFS "LES MEDIEVALES"
ANNEE 2026

		tarifs à compter du 1er Janvier 2026		
		Pré-vente simple Revendeurs agrémentés	Pré-vente Promotionnelle (7 semaines minimum à l'initiative des revendeurs agrémentés)	Tarifs Jours de la fête
Visiteurs	Individuels pour 1 journée	12,00 €	11,50 €	13,00 €
	Individuels 1 journée Personnes Handicapées			Gratuit
	1 Accompagnateur(rice) de personnes handicapées en fauteuil roulant			Gratuit
	Individuels pour 2 jours	16,00 €	15,00 €	18,00 €
	Groupe (20 personnes et plus) par jour et par personne			11,00 €
	moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	en costume médiéval - individuel ou groupe (1)			9 € /1 jour - 12 € / 2 jours
	Foyers Provinciois (sur présentation d'un justificatif)	2 entrées gratuites/foyer pour 1 journée au choix, possibilité d'en avoir plus au tarif de 8 €/entrée		
Visiteurs (Communauté de Communes)	Individuels pour 1 journée au choix (sur présentation de la carte du Pays Provincois)	des billets peuvent être achetés au guichet du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul avant la fête		
Emplacement participants pour les 2 jours	Artisans Ville Haute (le ml)			80,00 €
	Artisans rue du Val (le ml)			40,00 €
	Frais de dossier artisans/commerçants/ CE Ville haute et ville basse			50,00 €
	Exposants St-Quiriace (la table de 2m)			40,00 €
	Commerçants Provincois Ville Haute + CE (le ml)			50,00 €
	Commerçants Provincois rue du Val + CE (le ml)			30,00 €
	Associations Provincoises (le ml)	10 premiers mètres gratuits et au-delà		
Matériel		Artisans	Commerçants/CE	Associations
	Ballot de paille	4,00 €	4,00 €	4,00 €
	Tables	9,00 €	9,00 €	gratuit jusqu'à 5 tables puis 9,00€/table supplémentaire (10 tables max)
	Bancs	5,00 €	5,00 €	gratuit jusqu'à 10 bancs puis 5,00€/banc supplémentaire (20 bancs max)
	Echoppes croisillon	50,00 €	50,00 €	1 gratuite puis 50,00€/échoppe supplémentaire
Fluides	Eau	gratuite	gratuite	gratuite
	Electricité - 200 W	20,00 €	20,00 €	gratuite
	Electricité de 201 W à 1499 W	80,00 €	80,00 €	gratuite
	Electricité de 2 000 W à 3 999 W	150,00 €	150,00 €	gratuite
	Electricité à partir de 4 000 W	180,00 €	180,00 €	gratuite
Cautions		Pour 1 unité	Au-delà d'1 unité	
	Echoppes	378,00 €	forfait de 325 €	
	Tables	130,00 €	forfait de 325 €	
	Bancs	130,00 €	forfait de 325 €	

(1) on entend par costume médiéval un vêtement de corps complet (haut, bas ou chasuble, chaussure) et une coiffe (voile, chapeaux etc. ...)

NOTA : LES BILLETS VENDUS NE SONT NI REPRIS, NI ECHANGES

FETE DE LA NIFLETTE, MARCHE DE NOEL, BROCANTE

Tarifs à compter du 1er janvier 2026

Fête de la Niflette	Tarifs pour 1 jour
Emplacements avec échoppe fermée	200 €
Emplacements à découvert par fraction de 3 ml	100 €
Caution toutes échoppes	571 €
Caution forfaitaire matériel : tables, bancs, chaises	343 €

Marché de Noël	Tarifs pour 2 jours
Emplacements avec échoppe "fermée"	250 €
Chalets de Noël Blanc	350 €
Emplacements à découvert par fraction de 3 ml (restauration)	150 €
Echoppe "croisillon" seule	50 €
Emplacement à découvert par fraction de 3 ml avec échoppe croisillon	200 €
Caution toutes échoppes	571 €
Caution chalets de Noël	1 000 €
Caution forfaitaire matériel : tables, bancs, chaises	343 €

BROCANTE	Tarifs
Particuliers Provins et Communauté de Communes du Provinois	2 € le ml
Particuliers hors Communauté de Communes du Provinois et limitrophes	3 € le ml
Professionnels toute provenance	5 € le ml

Toutes manifestations festives - accueil des exposants sur le domaine privé
modulable en fonction de la durée de la manifestation et de l'importance du dispositif de sécurité
déployé : Minimum 150 € - maximum 400 €

TARIFS PRET DE COSTUMES – ATELIER DE COUTURE

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026

Catégorie de costumes	1 jour	2 jours	De 3 à 8 jours maxi
Catégorie A : paysans, moines, artisans, lépreux, berger	25 €	40 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie B : hommes d'armes, commerçants, costume carnaval	40 €	65 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie C : bourgeois, nobles	55 €	80 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie enfant :	½ tarif jusqu'à la taille de 12 ans		
Caution	150 €		
Modalités de paiement	En totalité à la prise en charge des costumes		

Gratuité pour le prêt des costumes aux élus, au personnel communal, aux associations provinoises, aux commerçants provinois, aux bénévoles œuvrant pour la fête médiévale, aux personnalités officielles, pour le week-end de la fête médiévale.

Gratuité pour les bénévoles œuvrant pour les manifestations de type Crèche Vivante.

Obligation aux locataires ou emprunteurs à rendre les costumes nettoyés et à en fournir la preuve.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-AYOUL

Tarif horaire Accueil / Gardiennage et régie

A compter du 1er janvier 2026 (+ 1,3%)

	Du lundi au Samedi	Dimanche et jour férié
Coût horaire accueil gardiennage du CCSSA	24 €/h	49 €/h
Coût horaire technicien régie du CCSSA	31 €/h	63 €/h

TARIFS DES INSTALLATIONS SPORTIVES (LOCATION JOURNALIERE)

A compter du 1er janvier 2026

INSTALLATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS CCPP	AUTRES CCPP (entreprises, particuliers)	EXTERIEURS CCPP (Associations, entreprises, particuliers)
	2026	2026	2026
Gymnase Raymond VITTE			
MANIFESTATION	738,70 €	1 477,40 €	2 216,00 €
Mise à disposition forfaitaire (1)	207,10 €	215,10 €	223,40 €
Mise à disposition avec protection du sol (1)	285,40 €	296,50 €	308,20 €
STADE Démosthène BOBE			
MANIFESTATION	646,20 €	1 292,30 €	1 938,30 €
Mise à disposition forfaitaire (1)	208,50 €	216,60 €	225,10 €
COSEC			
MANIFESTATION	600,40 €	1 247,60 €	1 801,10 €
Mise à disposition forfaitaire (1)	99,90 €	99,90 €	99,90 €
Salle Raymond LOUIS, petit plateau et dojo GRV	100,10 €	200,20 €	300,20 €
Grand Plateau R. VITTE	399,90 €	799,90 €	1 199,80 €
Stade d'athlétisme et terrain d'honneur	156,20 €	312,40 €	468,70 €
Terrain de rugby	187,30 €	374,70 €	562,00 €
Terrain synthétique polyvalent	140,50 €	281,00 €	421,50 €
COSEC - Salle de boxe	248,20 €	496,50 €	744,70 €
COSEC - Salle de musculation	274,90 €	550,00 €	824,90 €
DOJO du CCSSA	181,50 €	363,20 €	544,80 €
SALLE D'ESCRIME et de DANSE du CCSSA	108,00 €	216,00 €	324,00 €
PAVILLON DES SPORTS	61,70 €	128,10 €	185,10 €
PAVILLON ASSOCIATIF	49,20 €	102,30 €	147,60 €
MUR D'ESCALADE	86,40 €	179,50 €	259,20 €

(1) Frais à rajouter au prix de la location

** Caution d'un montant de 2 000€ - chèque à l'ordre du trésor Public à donner lors de la réservation au Service des Sports

TARIFS DES INSTALLATIONS SPORTIVES (LOCATION HORAIRE)
A compter du 1er janvier 2026

INSTALLATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS CCP	AUTRES CCPP (Entreprises, particuliers)	EXTERIEURS CCP (Associations, entreprises, particuliers)
	2026	2026	2026
Gymnase Raymond VITTE	128,70 €	307,10 €	470,20 €
STADE Démosthène BOBE	117,40 €	280,20 €	428,90 €
COSEC	98,80 €	235,70 €	360,70 €
Salle Raymond LOUIS	24,40 €	58,10 €	89,00 €
Petit Plateau et DOJO GRV	29,90 €	71,20 €	108,90 €
Grand Plateau R. VITTE	98,80 €	235,70 €	360,70 €
Stade d'athlétisme et terrain d'honneur	43,80 €	104,30 €	159,60 €
Terrain de rugby	49,90 €	119,20 €	182,50 €
Terrain synthétique polyvalent	37,70 €	89,80 €	137,50 €
Salle de Boxe COSEC	67,90 €	165,40 €	250,80 €
Salle de Musculation COSEC	75,20 €	183,20 €	277,90 €
DOJO du CCSSA	49,50 €	118,20 €	180,80 €
Salle d'Escrime et de Danse du CCSSA	25,00 €	59,70 €	91,60 €
Pavillon des Sports	14,20 €	27,30 €	41,50 €
Pavillon Associatif	15,80 €	30,30 €	46,00 €
Mur d'Escalade	30,00 €	57,60 €	87,40 €